

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
janvier 2014**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au troisième trimestre 2013

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles au troisième trimestre 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Thierry GRECH

grech.thierry@ccmsa.msa.fr

Réalisé par Gwenaëlle MILIENNE □

milienne.gwenaelle@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Une remontée du nombre de retraités anciens salariés agricoles au 3 ^e trimestre 2013	4
Un montant moyen annuel de pension des retraités salariés agricoles de 2 304 euros, toutes durées de carrières agricoles confondues	4

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit	5
Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits.....	5
Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits	5
Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels.....	6
Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels.....	6
Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Définitions.....	7

Télécharger les données au format Excel :



Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers au 30 septembre 2013

Près de 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite auprès du régime des salariés agricoles au 30 septembre 2013. Cet effectif diminue de - 0,4 % en un an sous l'effet de la réforme des retraites entrée en vigueur au 1er juillet 2011.

Le montant moyen annualisé des pensions, toutes durées de carrières confondues, s'élève à 2 304 euros au cours du 3^e trimestre 2013 mais doit être apprécié au regard de la durée de carrière accomplie par les salariés dans le régime agricole.

Une remontée du nombre de retraités anciens salariés agricoles au 3^e trimestre 2013

Au 3^e trimestre 2013, 2,5 millions de personnes sont titulaires d'une retraite de salariés agricoles. Cet effectif est en diminution de - 0,4 % par rapport à fin septembre 2012. Cette diminution est essentiellement due à la réforme de 2011 qui décale l'âge de départ à la retraite. De 60 ans en 2010, il passera progressivement à 62 ans en 2017, pour les générations nées en 1955 et après. L'âge légal de départ est ainsi relevé par paliers, pour les assurés nés à compter du 1^{er} juillet 1951.

L'évolution législative du minimum contributif intervenue en 2012 nécessite de connaître l'intégralité des montants de retraite servis aux assurés. De ce fait, des dossiers ont été mis en attente et notamment ceux aboutissant à un versement forfaitaire unique. Une autorisation temporaire de déroger au mécanisme de paiement de ces dossiers et à servir les pensions concernées sous forme de rentes a pour conséquence l'augmentation de l'effectif des bénéficiaires de + 0,3 % par rapport au trimestre précédent.

De même, le nombre de retraités ayant une carrière complète, c'est-à-dire possédant plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles, est en augmentation de + 3,5 % en un an et de + 1 % par rapport au second trimestre.

Un montant moyen annuel de pension des retraités salariés agricoles de 2 304 euros, toutes durées de carrières agricoles confondues

Le montant annuel moyen des pensions d'un retraité ancien salarié agricole, toutes durées de carrières confondues, s'élève à 2 304 euros au 30 septembre 2013 et progresse de + 1 % par rapport au 3^e trimestre 2012. Il est inférieur à la revalorisation des pensions de + 1,3 % au 1^{er} avril 2013. Comparé au trimestre précédent, il diminue de - 0,6%.

A fin septembre 2013, les bénéficiaires d'une retraite avec une carrière complète au régime des salariés agricoles ont une pension moyenne 5,4 fois plus élevée que celle de l'ensemble des retraités du régime.

Le montant annuel moyen de la pension des retraités avec une carrière complète s'élève à 12 571 euros au 3^e trimestre 2013.

Ce montant progresse de + 2,6 % par rapport au 3^e trimestre 2012 et de + 0,3 % depuis le trimestre dernier.

.

.

Télécharger les données au format Excel : 

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Eléments démographiques et financiers au 30 septembre 2013

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit

	Situation au 30/09/2013			Evolution 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls *	1 201 724	541 809	1 743 533	- 1,18 %	1,49 %	- 0,37 %
Droits de réversion seuls	13 238	570 980	584 218	3,88 %	- 0,31 %	- 0,22 %
Droits personnels et droits de réversion	17 339	144 234	161 573	0,51 %	- 1,03 %	- 0,86 %
Ensemble	1 232 301	1 257 023	2 489 324	- 1,11 %	0,37 %	- 0,37 %

* Cet effectif ne tient pas compte du retard de paiement des VFU (Versements Forfaitaires Uniques)

Source : MSA

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation au 30/09/2013			Evolution 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	9 338	53	9 391	- 10,48 %	- 8,62 %	- 10,47 %
Bonification pour enfants	551 428	641 861	1 193 289	- 1,81 %	- 0,36 %	- 1,04 %
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	11	123	134	37,50 %	- 11,51 %	- 8,84 %
Majoration pour tierce personne	598	235	833	- 1,64 %	- 1,67 %	- 1,65 %
Majoration L814-2	4 393	2 096	6 489	- 8,00 %	- 7,54 %	- 7,85 %
Allocation supplémentaire du FSV	7 585	4 958	12 543	- 10,03 %	- 10,23 %	- 10,11 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 497	843	4 340	10,77 %	9,48 %	10,52 %

Source : MSA

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3 % au 1^{er} avril 2013

	Situation au 30/09/2013			Evolution 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls						
Droits de réversion seuls	2 643 €	2 152 €	2 490 €	1,51%	1,82 %	1,48 %
Droits personnels et droits de réversion	782 €	1 386 €	1 372 €	- 0,83 %	- 0,97 %	- 1,01 %
Ensemble	4 232 €	3 603 €	3 670 €	0,12 %	0,15 %	0,17 %

Source : MSA

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits

	Situation au 30/09/2013			Différence 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,6	73,1	73,5	0,2	0,1	0,2
Droits de réversion seuls	75,4	78,8	78,7	0,2	0,3	0,3
Droits personnels et droits de réversion	80,6	80,9	80,9	0,3	0,3	0,3
Ensemble	73,8	76,6	75,2	0,2	0,2	0,2

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels
(trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation au 30/09/2013			Evolution 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	92,87 %	88,89 %	91,44 %	0,59 pt	1,14 pt	0,77 pt

Source : MSA

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels

	Situation au 30/09/2013			Différence 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	40,0	32,5	37,3	0,1	0,3	0,1

Source : MSA

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels
(nombre de trimestres SA >= 150)

	Situation au 30/09/2013			Evolution 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	66 714	23 838	90 552	2,11 %	8,29 %	3,67 %
Droits personnels et droits de réversion	1 659	1 184	2 843	- 2,12 %	- 0,42 %	- 1,42 %
Ensemble	68 373	25 022	93 395	2,00 %	7,84 %	3,50 %

Source : MSA

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels
Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3 % au 1/04/2013

	Situation au 30/09/2013			Evolution 3è T 2013 / 3è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 352 €	13 322 €	12 608 €	2,63 %	2,15 %	2,59 %
Droits personnels et droits de réversion	10 928 €	12 095 €	11 414 €	1,71 %	1,77 %	1,78 %
Ensemble	12 318 €	13 264 €	12 571 €	2,62 %	2,17 %	2,58 %

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Droit personnel	droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations
Droit de réversion	avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire :	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne)
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASP	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASP depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Carrière complète	Durée de carrière exigée pour obtenir une pension au taux plein. La durée retenue est de 150 trimestres minimum au régime des salariés agricoles.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore